

A.P.R SECURITY SARL

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000,00 €
Dont le siège social est situé :
30, rue du 35eme régiment d'aviation
69500 BRON
R.C.S LYON 483 037 420
(« la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

L'an deux mille vingt-six,
Le 05 mai 2026,

L'assemblée est présidée par Monsieur AFASSI Hicham, Président et associé unique, et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de la société.

L'assemblée donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Ordre du jour

Plus personne ne prenant la parole, sont mises aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts
- Pouvoir

Décision n°1 – Modification des statuts

L'article 28 des statuts est modifié et devient :

« Par une assemblée générale extraordinaire en date du 27/03/2026, est nommé en qualité de Président, pour une durée illimitée :

Hicham AFASSI »

Paraphe
H-A

Cette Résolution modifie les Statuts.
Cette Résolution est approuvée à l'unanimité.

Décision n°2 – Pouvoir

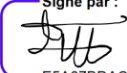
L'associé unique confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin d'accomplir toutes les formalités consécutives aux décisions prises.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance.
De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Lyon, le 05/05/2026 en un exemplaire unique signé électroniquement.

SIGNATURE

Monsieur AFASSI HICHAM
Président

Signé par :

E5A67BDAC2BA4A9...